

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 73-1058/SG/CG approuvant le budget définitif d'Electricité de Djibouti pour l'année 1972

n° 73-1058/SG/CG

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
4 juillet 1973

Numéro JO
n° 14 du 25/07/1973

Date du numéro
25 juillet 1973

TEXTE INTÉGRAL

Est approuvée la délibération n° 279 du 16 juin 1973 du Conseil d'administration d'e Electricité de Djibouti » arrêtant l'état de prévisions de recettes et de dépenses pour l'année 1972 (budget définitif) à la somme de: 1.003.248.000 francs Djibouti (un milliard trois millions deux cent quarante huit mille francs Djibouti).